

Interkantonaies Organ für das öffentliche Beschaffungswesen InöB
Autorité intercantonale pour les marchés publics AiMp
Organo intercantonale per sugli appalti pubblici OiAp

Case postale 422 8034 Zurich T 044 342 23 00 F 044 342 23 01 g.ganz@dr-ganz.ch www.bpuk.ch

Communication: Valeurs seuils AIMP 2008

Les valeurs seuils de l'accord intercantonal sur les marchés publics du 25 novembre 1994 (AIMP) même que les valeurs seuils de l'accord intercantonal sur les marchés publics révisé du 15 mars 2001 (revAIMP) restent les mêmes aussi pour l'année 2008. Les valeurs seuils valables sont cités ci-après.

Les valeurs seuils de la Confédération restent également les mêmes (ordonnance de DFE du 26.11.07 / art. 6 al. 1 LMP).

AiMp

Autorité intercantonale pour les marchés publics valeurs seuils



Dr George Ganz

Valeurs-seuils selon les dispositions des traités internationaux

a) Accord relatif aux marchés publics (OMC)

Adjudicateurs	Valeurs-seuils en CHF (valeur-seuils en DTS)		
	marchés de construction (valeur totale)	marchés de fournitures	marchés de services
Cantons	9'575'000 (5'000'000)	383'000 (200'000)	383'000 (200'000)
Autorités/entreprises publiques dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des trans- ports et de télécom- munications	9'575'000 (5'000'000)	766'000 (400'000)	766'000 (400'000)

b) En vertu de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération, les adjudicateurs suivants sont également soumis aux dispositions des traités internationaux

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (valeurs-seuils en Euro)		
	marchés de construction (valeur totale)	marchés de fournitures	marchés de services
<i>Communes / districts</i>	9'575'000 (6'000'000)	383'000 (240'000)	383'000 (240'000)
<i>Entreprises privées disposant d'un droit spécial ou exclusif, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et du transport (y compris les téléphériques et les remonte-pentes)</i>	9'575'000 (6'000'000)	766'000 (480'000)	766'000 (480'000)
<i>Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur du transport ferroviaire et dans le secteur énergétique (approvisionnement en gaz et en chaleur)</i>	8'000'000 (5'000'000)	640'000 (400'000)	640'000 (400'000)
<i>Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur des télécommunications</i>	8'000'000 (5'000'000)	960'000 (600'000)	960'000 (600'000)

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros oeuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Zurich, le 30 novembre 2007

bpu/beschaffungswesen/inöb/schwellenwerte2008runds_f